

# PROCÈS VERBAL

## du COMITE de QUARTIER de MARCENAT

### de la REUNION du VENDREDI 22/09/2023



Le Comité de quartier de Marcenat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Charles DARNAY.

Sont présents : Charles DARNAY, Christine VACHERON, Brigitte LALOUPE, Michel MOULIN, Martine MAGNIN (membres du Comité de Quartier de Marcenat) et Bruno DARCILLON (réfèrent mairie du Comité de Quartier de Marcenat).

Est excusé Anthony OLLIER (membre du comité de quartier)

#### **1. Ouverture de la réunion.**

Après avoir procédé à l'appel des membres, Charles DARNAY constate le quorum atteint, ouvre la réunion publique du Comité de quartier et désigne Michel MOULIN secrétaire de séance.

#### **2. Validation des PV et publication :**

Le procès-verbal du vendredi 16 Juin 2023 est approuvé après modification du &5. Il sera affiché ensuite sur le panneau d'affichage devant l'école (le suivant remplaçant toujours le précédent).

Bruno DARCILLON, le réfèrent de la mairie, pourra le publier sur le site Internet de la ville de Volvic.

#### **3. Retour de la mairie sur l'avancement des questions abordées lors des précédentes réunions :**

Question : Remplacer panneau "fin limite 30kmh" par panneau "Interdit sauf riverains" sur le CV 43 ?

Question : CV43, le CdQ demande quel article de loi interdit le dé- goudronnage de ce chemin ?

Question : la mise en place d'une poubelle vers les places de parking (3), en face du Four Banal ?

Question : la mise en place d'un miroir en face de la rue de la Liberté afin de sécuriser les véhicules qui souhaitent sortir sur la D16 ?

Bruno Darcillon n'a pas traité ces questions. Il concertera les services de la Mairie afin d'apporter des réponses au Comité de Quartier.

#### **4. Quelles sont les dispositions à venir pour le chemin 43 ?**

Il n'y a pas d'avancée sur ce dossier. Le CdQ demande quel article de loi interdit le dé- goudronnage de ce chemin.

#### **5. Comment peut-on préserver la chemin 63 ?**

Sachant que des voitures se garent dans ce chemin et empêchent la circulation des véhicules agricoles des ayants droits :

Contactez la police municipale. Il s'agit de problème de voisinage de la compétence de la police municipale.

#### **6. Peut-on connaître les projets envisagés par la mairie, à court et moyen terme dans notre quartier ?**

Aucun projet prévu à court terme.

La maison de bourg récemment achetée par la mairie est en cours d'étude et d'analyse de viabilité. Si elle n'est pas détruite, elle pourrait servir à des locaux associatifs.

La réfection de l'allée du Renard est inscrite au plan pluriannuel des voiries, potentiellement pour 2025. A la demande des membres, il serait intéressant de contacter tous les riverains pour leurs avis sur certaines mises en place techniques. Charles Darnay se propose pour contacter toutes les personnes concernées.

#### **7. Qu'attend réellement la mairie d'un Comité de Quartier et quelles prérogatives lui accorde-t-elle ?**

La mairie attend que les projets du Comité de Quartier soient élaborés dans un but précis.

Les projets de protection du petit patrimoine, la réfection de l'Allée du Renard et la signalisation des chemins sont adaptés pour être développés dans ce cadre.

Pour rappel :

#### **Règlement intérieur des comités de quartier :**

*« Le Comité de Quartier a pour objet de **participer à l'amélioration du cadre de vie** (environnement, urbanisme, circulation, stationnement, propreté, sécurité, incivilités ...), à l'animation, la valorisation et la promotion du quartier.*

*Il est le cadre privilégié de la **concertation et de l'étude des projets relatifs au quartier**, entre ses habitants, les associations, les entreprises, la municipalité et les différentes institutions intervenant dans le quartier. »*

#### **8. Les questions non abordées seront reprises à l'ordre du jour de la prochaine réunion. A savoir :**

1°) peut-on avoir des éclaircissements sur le fonctionnement du captage d'eau de Marcenat ? Quel contrat avec l'échange de Charbonnières ? Comment sont réglés les surplus d'arsenic ?, etc.

2°) Questions relatives aux Biens de Section :

Qu'en-est-il de la dissolution de l'association des « Ayants Droits » ?

Où peut-on consulter la comptabilité des actions et créations portées au budget des Biens de Section à ce jour ?

Quels sont les projets municipaux à venir, budgétisés à ce jour ?

Quel est le montant du budget des Biens de Section ?

Qui peut bénéficier de ce budget et comment ?

Quelle concertation la mairie envisage-t-elle, et sous quelle forme, avec les adhérents avant un projet ?

3°) Autre question :

Est-t-il prévu de refaire les marquages au sol sur la traversée de Marcenat ? (ligne blanche, passage piétons, etc.?)

#### **9. Protection du "Petit patrimoine"**

Brigitte propose de sensibiliser les habitants au petit patrimoine possédé par les particuliers.

Ce pourrait être à partir d'un concours photo, de flyers ou autres.

Un projet devra être peaufiné pour cette mise en place.

La protection du patrimoine public pourrait être étudiée avec l'encadrement du conseiller municipal délégué à l'art et à la culture.

Il pourrait être envisagé la participation d'étudiants en histoire de l'art et patrimoine pour cette étude.

Une réunion avec d'autres comités de quartier et des associations locales pourrait se concevoir pour plus de membres concernés.

#### **10. Signalisation des chemins**

« Suite à une visite à la Maison du Parc des Volcans, nous avons été informé de la volonté du Parc, dans le cadre d'un projet en cours de réalisation, d'organiser des réunions avec les municipalités des communes concernées, afin de coordonner la signalisations des chemins à la circulation des véhicules à moteurs sur ceux-ci. »

Le Comité de Marcenat fera un recensement des chemins concernés sur son territoire afin d'apporter des éléments à la mairie.

Bruno et Charles vont planifier à partir d'une carte les chemins nécessitant de mettre des panneaux d'interdiction aux véhicules motorisés. Les membres pourront alors voir sur place ces chemins pour confirmer cette étude sur carte.

« Les réunions du Parc avec la mairie de Volvic devant avoir lieu en fin d'année 2023 ou début 2024. »

*(ci-joint l'arrêté municipal du 28/03/2006)*

### 11. Miroirs :

a) la mise en place d'un miroir en face de la rue de la Liberté afin de sécuriser les véhicules qui souhaitent sortir sur la D16 ?

Pas de réponse.

b) Concernant la question de la mise en place d'un miroir en face de la rue de la Liberté afin de sécuriser les véhicules qui souhaitent sortir sur la D16, nous avons vu que ce miroir existait et permettait de voir les voitures qui montent. Nous étions d'accord que l'endroit est dangereux et qu'il était prudent d'attendre qu'aucune voiture ne circule en direction de Paugnat avant de sortir.

Il y a cependant des heures où la circulation est quasi continue. Le problème vient aussi de ce que les voitures qui montent trop vite sont déportées sur leur gauche par le trottoir en arc de cercle devant le four.

### 12. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité de Quartier se tiendra le 20 octobre 2023 à 19:00 à la salle du Four Banal de Moulet.

Le Secrétaire de séance  
Michel MOULIN

L'Animateur,  
Charles DARNAY